

Livre I : Anthropologie fondamentale

Chapitre 4 : Les mythes : le lynchage fondateur camouflé

A - « Élimination radicale »

La thèse du lynchage fondateur se retrouve dans toutes les analyses, mêmes celles qui prétendent y être réfractaires ou qui ne font que l'utiliser sans même sans rendre compte.

L'étude de deux mythes relatés par Lévi-Strauss dans *Totémisme aujourd'hui* permettent de démontrer cette affirmation.

Celui des indiens Ojibwa, au nord des grands lacs américains, fait remonter l'origine de leur peuple au mélange opéré par six êtres surnaturels avec les hommes. Or, l'un des individus ayant les yeux bandés en raison de la puissance de son regard, ne put s'empêcher de regarder un des hommes ce qui provoqua sa mort. Les autres êtres surnaturels l'obligèrent donc à retourner au fond de la mer, et eux demeurèrent auprès des hommes qu'ils comblèrent de leurs bienfaits.

Celui des indiens Tikopia, de l'océan Pacifique, rappellent qu'aux origines les dieux vivaient au milieu des hommes dont ils représentaient les clans. Mais un dieu étranger vint et abusa de l'hospitalité des autres dieux et des hommes en dérobant par ruse une partie de la nourriture prévue pour tous. En s'enfuyant en haut d'une montagne il tomba accidentellement et s'enfuit au ciel non sans que les autres dieux n'aient réussi à lui reprendre quatre aliments totémiques qui furent rendus aux hommes.

Dans ces récits se retrouve aisément les éléments déjà étudiés : crise mimétique dont la responsabilité est attribuée à celui qui deviendra la victime (regard assassin, vol des éléments nutritifs), organisation rituelle (épreuves sportives) et élimination par la communauté (renvoi en mer et chute d'une montagne). Certes, les victimes émissaires étant des dieux, il n'est pas question de les tuer mais de les éliminer de la communauté. S'il s'était agi d'hommes on imagine que l'un se serait noyé et l'autre se serait écrasé en bas de la falaise. On retrouve certains modes d'exécution (roche tarpéienne par exemple).

Ce qui semble si évident échappe pourtant totalement à Lévi-Strauss et à beaucoup d'ethnologues.

De nombreux autres mythes se prêtent parfaitement à cette interprétation : celui de Milomaki le petit garçon des indiens Yahuna décrit par Theodor Koch-Grünberg ou celui de Penthée dans les Bacchantes d'Euripide.

On ne peut faire l'économie de l'interrogation de la raison de cette violence collective opposant la communauté à un individu.

B - « Connotation négative », « Connotation positive »

Dans tous les mythes on reconnaît que la conduite individuelle est qualifiée de façon négative alors que la conduite collective l'est de façon positive.

On remarque que toutes les connotations négatives sont associées à un danger imminent collectif. Même le mythe d'Œdipe associe le parricide et l'inceste du héros à l'épidémie de peste qui frappe Thèbes.

Du coup la communauté ne voit pas que l'accusation est fabriquée par la communauté contre l'individu mais considère, au contraire, qu'elle est légitime et fondée. Cela est dû au fait que l'analyse est basée sur la perspective unique des lyncheurs eux-mêmes. La victime est forcément coupable puisque ses tortionnaires le disent.

Mais les ethnologues classiques se sont laissés parfois tromper par certains mythes où ce processus subit un glissement amenant en fait la victime à survivre à la communauté comme dans le mythe Bororo cité par Lévi-Strauss dans *le Cru et le Cuit*.

La victime, dont l'élimination (le lynchage) apparaît nécessaire, est considérée comme toute puissante par les désordres dont elle est rendue coupable et par l'apaisement que son élimination apporte. Elle en subit donc une forme de divinisation puisqu'elle apparaît comme motrice des événements et non pas comme victime pantelante.

Les accusations portées contre la victime tendent aussi à devenir culturels. C'est le cas du mauvais œil (comme le dieu aux yeux bandés) qui agit même à l'insu de son porteur, ce qui justifie le châtement et empêche la victime de se défendre.

Comme le montrent ces exemples, la mythologie est destinée en fait à remémorer à la communauté ces crises mimétiques et le lynchage fondateur.

C - Signes physiques de la victime émissaire

La victime émissaire est porteuse d'une particularité qui, en fait, la retranche *a priori* de la communauté "normale". Le plus souvent il s'agit d'une invalidité comme la boiterie, très appréciée des mythes (Œdipe, Jacob, Héphaïstos, etc.). Les infirmes et les malades sont considérés comme des médiateurs privilégiés car leurs tares sont vécues comme une perte d'un bien, donc un mal. Dans certains cas le handicap relève d'un ajout et non d'un retrait (la bosse ou la claudication liée à l'enflure du pied). Les minorités raciales ou religieuses sont également des victimes de choix.

On retrouve ce comportement de nos jours dans les groupes d'enfants qui s'en prennent facilement au dernier venu dans le groupe ou aux enfants "différents". Cela existe aussi dans le règne animal car c'est toujours l'animal qui diffère en raison d'un problème physique (anomalie, maladie) qui va être prélevé (c'est-à-dire retranché) de la communauté par le prédateur.

La problématique de la société moderne est qu'elle ne peut plus mettre en œuvre ces processus d'élimination sélective. La hantise de la surpopulation ne peut plus se régler par une destruction sélective, ce qui pose le problème du risque de destruction totale.